

Apiculteurs : mise sur le marché d'un nouvel insecticide



© 2017 Les Echos Publishing

Alors que l'interdiction d'utiliser des pesticides néonicotinoïdes, aux effets néfastes sur les abeilles, entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2018 (avec des dérogations ponctuelles possibles), l'autorisation délivrée récemment par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) de mise sur le marché de 2 nouveaux insecticides contenant du sulfoxaflor a fait l'objet d'une vive contestation de la part des apiculteurs et des défenseurs de l'environnement. Ces derniers considèrent, en effet, que cette substance appartient à la famille des néonicotinoïdes et demandent donc le retrait de son autorisation de mise sur le marché.

De son côté, le fabricant estime que ce produit, qui appartient à la famille des sulfoximines et non des néonicotinoïdes, cible uniquement les insectes piqueurs-suceurs (pucerons...) et ne présente aucun danger pour les abeilles dès lors qu'il est utilisé dans le respect des doses homologuées et des précautions d'emploi.

Pour répondre à l'inquiétude des apiculteurs, les pouvoirs publics ont chargé l'Anses de se pencher à nouveau sur les possibles risques du sulfoxaflor au regard de données complémentaires et de confirmer ou d'infirmer, dans un délai de 3 mois, l'autorisation de mise sur le marché de ce produit.

À suivre donc...

À noter : à l'heure où nous écrivions ces lignes, le décret d'application de la loi du 8 août 2016 sur la biodiversité interdisant l'usage des néonicotinoïdes à compter du 1^{er} septembre 2018 n'était pas encore paru.

© 2017 Les Echos Publishing